

## Au carrefour de la prévention et du soin : prévenir et réduire les risques liés aux pratiques addictives auprès des personnes sous-main de justice

### Monographie Aveyron

## LES DONNÉES DISPONIBLES

La monographie de l'Aveyron, réalisée dans le cadre de l'évaluation du projet Addictions-Justice, s'appuie sur une approche qualitative et descriptive. Les données recueillies permettent une première observation de l'efficacité du programme et des freins et leviers du territoire aveyronnais. Ces données compilées permettront de préfigurer la modélisation du projet pour favoriser son transfert à d'autres territoires.

### Données de cadrage

Les données exposées ci-dessous sont issues des profils de santé édités par le CREAI-ORS Occitanie. Concernant les données socio-économiques, la comparaison se fait par rapport aux données de la région Occitanie\*. Les autres données sont comparées aux données de France métropolitaine\*\*.

#### Données socioéconomiques\*

- Plus de travailleurs précaires (revenus disponibles et taux d'imposition des ménages inférieurs).
- Moins de personnes vulnérables (part de foyers dépendant des aides sociales ou affiliés au RSA inférieure).
- Une très forte concentration de logements sociaux dans les 2 quartiers prioritaires.
- L'absence d'établissement scolaire inscrit dans un réseau prioritaire.

#### Mortalité sur les routes aveyronnaises\*\*

- Une fréquence plus importante d'accidents mortels toute cause en Aveyron
- Dont les accidents impliquant un conducteur sous emprise d'alcool ou de stupéfiant

#### Les infractions à la législation sur les stupéfiants\*\*

- Un facteur de protection concernant la détention de stupéfiants (moins d'auteurs dont les affaires sont transmises au parquet).
- Une baisse de 30% (-50% de mineurs) entre  $\bar{m}$  [2015-2019] et 2021 des auteurs d'affaires liées à l'usage de stupéfiants.
- Une hausse de 43% des personnes mises en cause entre 2020-2021 pour usage de stupéfiants -> arrivée des amendes forfaitaires délictuelles.

## Chronologie du recueil de données qualitatives en Aveyron

07/09/21

Observation formation  
+ entretien collectif  
professionnels PJJ

30/05/22

Entretien téléphonique avec  
l'animatrice de prévention  
d'Addictions France

14/09/22

Observation de séances de  
prévention + entretien collectif  
jeunes suivis par la PJJ

## LES POINTS FORTS



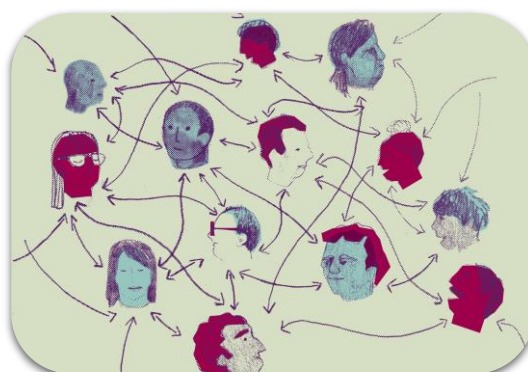
Un format et des contenus d'animation propices à l'échange entre jeunes



L'acquisition de connaissances (jeunes et professionnels PJJ)



Le renforcement du sentiment de légitimité des professionnels de la PJJ pour aborder la question des conduites addictives



L'interconnaissance des professionnels du territoire comme levier territorial

L'acquisition de connaissances sur les conduites addictives est exprimée par les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et des jeunes suivis par ces services lors des entretiens, comme un bénéfice du projet. Les outils d'animation utilisés dans le cadre des groupes de prévention ont facilité la libération de la parole. L'hétérogénéité de profils des jeunes orientés a pu nuire à l'animation et à une satisfaction équivalente sur l'apport perçu de connaissances. La posture de bienveillance, de neutralité et d'écoute active des animatrices de prévention d'Addictions France est repérée comme essentielle à l'instauration d'un lien de confiance avec les jeunes et à un dialogue constructif. L'interconnaissance historique des acteurs du territoire et leur faible turnover sont un levier territorial important, facilitant l'orientation des publics et la possible création d'un discours commun.

## LES POINTS D'ATTENTION

---



Difficultés liées à l'orientation et à la présence aux séances des jeunes suivis par la PJJ



Impact des réformes CJPM et AFD sur les profils de jeunes suivis par la PJJ



Difficultés de mobilité et d'accessibilité aux ressources comme frein territorial

Les différentes obligations scolaires et/ou professionnelles des jeunes suivis par la PJJ sont un frein important à l'orientation effective des jeunes aux séances de prévention se déroulant en journée, en semaine. À cette difficulté, s'ajoute des problématiques de transport et d'accessibilité, qui constituent un frein territorial important à la mise en œuvre départementale de ce projet.

Les réformes nationales récentes vont également impacter les parcours des jeunes. Ainsi, le nouveau code de justice pénale des mineurs (CJPM) permet de raccourcir le délai judiciaire, le séquençage des différentes audiences pouvant précédemment entrer en conflit avec le parcours d'insertion et de soin.

Il vise également à réduire la durée de l'accompagnement par la PJJ pour une partie des jeunes, questionnant le temps nécessaire à l'inscription des jeunes présentant des conduites addictives dans un parcours de santé. Enfin, l'arrivée des amendes forfaitaires délictuelles risque, selon les premiers éléments évaluatifs disponibles<sup>1</sup>, de venir infléchir la file active de la PJJ dont le 3<sup>e</sup> motif d'inclusion est aujourd'hui l'usage de cannabis, en repoussant à la majorité l'accompagnement d'une part des usagers.

<sup>1</sup> <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Documents-de-travail/Document-de-travail-n-2-Amendes-forfaitaires-delictuelles-pour-usage-de-stupefiants-premiers-elements-d-evaluation> : consulté en dernier le 18/01/23

## LES PRECONISATIONS

---

### Groupes de prévention délocalisés

- Dans les bassins de vie où résident le plus grand nombre de jeunes suivis par la PJJ 12
- Par opportunisme en fonction des disponibilités des jeunes sous main de justice et de leur domiciliation

### Ouverture des séances professionnelles

- À des partenaires (Protection de l'enfance, Parquet et secteur psychiatrique)
- Pour construire une culture commune

### Outil d'évaluation des conduites addictives

- Pour faire des groupes de niveau ou de besoin selon les profils d'usage
- Pour réserver ces séances à un type de profils (les primo-délinquants par exemple)

### Dispensation d'une autorisation d'absence (formation, emploi)

- Garantissant la confidentialité des échanges et l'indépendance aux services de justice
- Pour faciliter la présence des jeunes aux séances de prévention

### Prise de RDV à la fin des séances

- Pour capitaliser sur l'engagement créé
- Pour laisser le choix de l'individuel/collectif
- Pour faciliter le suivi des orientations

### Renforcer le suivi et l'aller vers numérique

- Pour renforcer la prévention ciblée des jeunes qui ne sont pas prêts à passer "la porte" d'un dispositif d'accompagnement
- Pour maintenir le lien et être présent quand la demande (aide, information, matériel de réduction des risques) arrive